

Hors des sentiers battus

CONSEILS POUR LE TOURISME D'AVENTURE

De nombreux Canadiens partent en voyage à la recherche d'aventures inédites... pour explorer des contrées relativement intactes, découvrir des coutumes différentes, percevoir le monde d'une nouvelle façon, contempler une faune et une flore exotiques ou encore repousser les limites de leurs capacités physiques. Ces activités sont certes attrayantes, mais elles peuvent aussi présenter des dangers.

Avant de partir

En vous préparant soigneusement avant de partir, vous courez moins de risques que quelque chose ne cloche. Prenez le temps de vous renseigner sur votre destination et sur ce que vous comptez y faire. Surtout, avant d'entreprendre un voyage qui mettra à l'épreuve vos capacités physiques et mentales, vous devez bien vous connaître. Est-ce que vous voulez vraiment faire ce voyage? Et êtes-vous sûr de pouvoir y arriver?

Pour vous renseigner sur la situation dans la région où vous vous rendez, consultez les rapports sur

les pays étrangers que publie le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ces rapports renferment des renseignements sur plus de 220 destinations, touchant la sécurité, la santé et les exigences d'entrée (visas) et de sortie. Vous pouvez les consulter au site Web du MAECI (http://voyage.dfait-maeci.gc.ca/destinations/menu_f.htm), les commander par téléphone en composant le **1 800 267-6788** (au Canada) ou le **(613) 944-6788**, ou encore les recevoir par télécopieur en composant le **1 800 575-2500** (au Canada) ou le **(613) 944-2500**.